

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 20 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, M. LE CLEC'H, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme GENOVESI (pouvoir à M. GABRIEL), Mme CORDON (pouvoir à Mme ROUBINET), Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme MAYET), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON), Mme PAPONNAUD (pouvoir à Mme BERNARD), Mme GARRY (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. INDJIAN (pouvoir à M. POIZAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 231 - Constatation de la désaffectation et décision de déclassement du domaine public communal de la propriété communale située 163 avenue du 18 juin 1940 et cadastrés section AM n°302, 494 et 495.**

Le Maire rappelle que la Ville de Rueil-Malmaison est propriétaire depuis le 15 mars 2016 d'une propriété bâtie située 163 avenue du 18 juin 1940 consistant en un bâtiment à usage mixte R+1 et un rez-de-chaussée à usage de commerce.

Or, ces parcelles accueillent également des emplacements de stationnement à usage du Public. C'est pourquoi et dans le cadre de la division parcellaire envisagée, il convient de constater la désaffectation partielle desdites parcelles cadastrées section AM n°302, 494 et 495 du domaine public communal.

Le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil municipal constate qu'une partie de cette propriété n'est pas affectée à l'usage direct du public ou à un service public. Cette désaffectation est la condition préalable et indispensable afin d'opérer un déclassement partiel ayant pour effet d'extraire les terrains bâtis du domaine public communal cadastrés n°302, 494 et 495 qui ne sont pas concernés par un usage public.

L'intégration des nouvelles emprises dans le domaine privé communal permettra à la Commune de céder lesdites emprises bâties à l'Etablissement Public Foncier Île-de-France en charge du portage foncier qui permettra à terme à l'aménagement du secteur de projet « Coquelicots » et de l'Emplacement Réserve n°13.

Il est donc proposé à l'ensemble de constater la désaffectation des propriétés communales situées 163, avenue du 18 juin 1940 à Rueil-Malmaison et de prononcer le déclassement du domaine public communal des biens bâtis.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 14 novembre 2023 ;

CONSTATE la désaffectation de la propriété communale occupée pour partie au rez-de-chaussée par le restaurant GU JUN SUSHI cadastrée section AM n° 302P, AM n°494P et AM n°495P.

DECIDE le déclassement partiel desdites parcelles communales de terrain bâti situé 163 avenue du dix-huit 1940 et cadastrée section AM n°302P, AM n°494P et AM n°495P.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.**



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 24 novembre 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20231120-lmc146877-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 24 novembre 2023